

**Conseil économique et social**Distr. limitée
5 mars 2022Anglais et français
seulementFrançais
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Huitième session
Kigali (hybride), 3 - 5 mars 2022Point 11 de l'ordre du jour*
Examen et adoption des messages clés
et de la Déclaration de Kigali

Huitième session du Forum régional africain pour le développement durable : synthèse, messages clés et Déclaration de Kigali

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec le Gouvernement rwandais et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies¹ a organisé, du 3 au 5 mars 2022, la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable au Centre de conférences de Kigali, à Kigali, en format hybride ouvert à une participation en personne et en ligne.

2. Le Forum a réuni plus de 1 800 participants, dont des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 54 États membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de

* ECA/RFSD/2022/1.

¹ Les entités suivantes du système des Nations Unies ont été impliquées en tant que partenaires dans ce processus : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD), Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).



grands groupes et d'autres parties prenantes.

3. Le Forum s'est tenu dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19), qui a entraîné la perte de millions de vies. À ce jour, les efforts de redressement ont été inégaux, inéquitables et insuffisamment orientés vers la réalisation du développement durable. La COVID-19 menace toujours d'annuler des décennies de progrès en matière de développement, retardant encore la transition urgente vers des économies plus vertes et plus inclusives. Avant la pandémie, la réalisation des objectifs de développement durable était déjà mal engagée, même si quelques progrès avaient été enregistrés en matière de réduction de la pauvreté, de santé maternelle et infantile, d'accès à l'électricité et d'égalité des sexes. La huitième session du Forum a donc offert l'occasion de mutualiser de bonnes pratiques et de concevoir des solutions pour accélérer et élargir la portée de la mise en œuvre dans la fenêtre étroite de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

4. La huitième session du Forum s'est tenue sur le thème : « Mieux construire l'avenir : une Afrique verte, inclusive et résiliente prête à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ». Ce thème est étroitement aligné sur celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, à savoir : « Mieux reconstruire après la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

II. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]

5. La séance a été animée par la journaliste sud-africaine, Lerato Mbele. Elle a été officiellement ouverte par le Président du Rwanda, Paul Kagame. Des allocutions liminaires ont été prononcées par : la Ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo et Présidente du Forum régional africain pour le développement durable à sa septième session, Arlette Soudan-Nonault, la Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, Vera Songwe, le Président du Conseil économique et social et Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Collen Kelapile, la Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union africaine, Josefa Sacko, et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed.

6. M^{me} Soudan-Nonault a remercié le Gouvernement rwandais, et en particulier le Président Paul Kagame, d'avoir accueilli le Forum et de son engagement en faveur du leadership de l'Afrique dans la transformation du continent. Notant que le Rwanda était un modèle pour la résilience et la dignité de l'Afrique, étant donné son succès à contenir la pandémie de COVID-19, elle a appelé au renforcement de la solidarité régionale. Elle a souligné les principales réalisations du Bureau sortant du Forum et a appelé le nouveau Bureau à se concentrer sur un certain nombre de priorités, notamment les mécanismes de financement pour une reprise durable ; la Grande Muraille verte et la Grande Muraille bleue pour l'Afrique ; la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ; le renforcement des capacités des jeunes et des femmes d'Afrique dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des entreprises vertes ; et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

7. M^{me} Songwe a mis en exergue les récentes réalisations positives de l'Afrique, notamment les progrès considérables accomplis dans l'acquisition de vaccins et la création de l'Agence africaine des médicaments, ainsi que les grandes avancées dans le domaine de la technologie numérique et

l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, même s'il reste beaucoup à faire pour arrêter la régression sur les objectifs de développement durable. Des partenariats cruciaux et la coopération intra-africaine sont déjà mis à profit à cette fin. Elle a félicité les pays africains, notamment le Rwanda et le Kenya, qui ont joué un rôle déterminant dans la décision historique sur les plastiques prise lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de 2022. Elle a appelé à soutenir la jeunesse africaine dans les domaines des droits de propriété intellectuelle et de l'innovation, qui ont un fort potentiel de création d'emplois et de développement sur le continent. Elle a exhorté les États membres à veiller à ce que, lors de sa vingt-septième session, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tienne ses promesses à l'égard de l'Afrique, notamment en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre et le consensus mondial sur la tarification du carbone, afin de récompenser l'Afrique en sa qualité de dépositaire de biens climatiques mondiaux, tels que le carbone séquestré dans la forêt du bassin du Congo et ses tourbières.

8. M. Kelapile a déclaré que le thème du Forum correspondait parfaitement à la voie que l'Afrique devrait suivre pour se remettre de la pandémie de manière durable. Il a présenté cinq actions à mener pour parvenir à la reprise durable souhaitée : premièrement, garantir un accès équitable aux vaccins vitaux pour vaincre la pandémie de COVID-19 ; deuxièmement, faire en sorte que les pays africains disposent d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer les efforts de redressement après la pandémie ; troisièmement, s'attaquer à la crise climatique et soutenir l'Égypte dans l'organisation d'un sommet sur le climat réussi et bénéfique pour l'Afrique ; quatrièmement, s'attaquer résolument aux causes profondes des inégalités persistantes au sein des pays et entre eux ; et, cinquièmement, faire en sorte que la Zone de libre-échange continentale africaine soit un succès pour l'Afrique. Il a réaffirmé l'engagement du Conseil économique et social à soutenir l'Afrique et informé le Forum que le Président de l'Assemblée générale et lui-même avaient décidé de convoquer prochainement une réunion spéciale sur le développement de l'Afrique.

9. M^{me} Sacko, représentant le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a mis l'accent sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé publique et le progrès économique de l'Afrique. Elle a fait remarquer que ces effets offraient aux pays africains une occasion sans précédent de se reconstruire de manière plus forte et plus verte. Elle a mis en lumière le Plan de relance verte de l'Union africaine, conçu pour soutenir les efforts des États membres dans des domaines clés, notamment le financement climatique, les énergies renouvelables, les solutions fondées sur la nature, l'agriculture résiliente et les villes vertes et résilientes. Elle a présenté les plans mis en œuvre et les progrès réalisés par la Commission de l'Union africaine et ses partenaires en vue du prochain sommet sur le climat, ainsi que les initiatives en faveur de la gestion et de l'utilisation durables des ressources en eau. En conclusion, elle a appelé le Forum à formuler des recommandations concrètes pendant la session en cours et réaffirmé l'engagement de la Commission à mettre en œuvre les mesures recommandées, en partenariat avec la CEA et les autres parties prenantes.

10. M^{me} Mohammed a fait observer que la pandémie avait donné lieu à des résultats décevants quant à la solidarité mondiale et à la conjoncture économique africaine, notamment dans les systèmes d'éducation et de santé, situation aggravée par l'insuffisance de l'accès à Internet et à une énergie durable et abordable. Appelant les États membres à se concentrer sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, elle a mis en exergue cinq domaines d'action prioritaires : premièrement, mettre fin à la pandémie et renforcer la résilience aux chocs futurs ; deuxièmement, renforcer la résilience face aux

changements climatiques, les pays développés devant honorer leurs engagements ; troisièmement, assurer des transitions justes dans les systèmes énergétiques et alimentaires ; quatrièmement, effacer les pertes enregistrées dans le domaine de l'enseignement ; et cinquièmement, soutenir les actions en faveur de l'égalité des sexes. Elle a fait remarquer que l'Afrique déterminerait le sort global des objectifs, car c'était le continent qui présentait les plus graves lacunes. Elle a accueilli avec satisfaction la Facilité de liquidité et de durabilité, qui pourrait libérer des ressources à investir dans la réalisation des objectifs, et appelé les États membres à donner la priorité à la Zone de libre-échange continentale africaine, leur demandant, ainsi qu'aux partenaires de développement, de veiller à ce que les investissements nécessaires soient réalisés.

11. M. Kagame a fait observer que l'Afrique avait certes fait des progrès socio-économiques importants, mais que la pandémie avait ralenti le rythme de développement et inversé les progrès. Les actions menées pour combattre la pandémie et s'en remettre pourraient servir de tremplin pour accélérer les progrès, investir dans le capital humain et, ainsi, construire une Afrique plus verte et plus résiliente en s'inspirant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. M. Kagame a présenté trois actions à envisager : nouer des partenariats pour renforcer les capacités africaines de fabrication de vaccins, donner la priorité à la mobilisation des ressources nationales pour financer le développement de l'Afrique, en particulier les systèmes de santé nationaux, et utiliser la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir l'adoption de technologies et d'infrastructures durables en faveur d'une croissance verte. Il a jugé essentiel de disposer de mécanismes solides pour suivre les progrès et ajuster la mise en œuvre, et félicité le Forum régional d'avoir présenté les avantages des examens volontaires de la mise en œuvre aux niveaux national et infranational. Il a souligné que la construction de l'Afrique que nous voulons incombe à l'Afrique, qui devait s'approprier et diriger le processus.

III. Synthèse et messages clés

12. Les sections qui suivent résument les principales questions, tendances et messages clés, y compris les recommandations issues des présentations et des délibérations du Forum régional à sa huitième session. Les messages clés portent notamment sur les priorités, les choix stratégiques et les recommandations de l'Afrique visant à accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et constituent la contribution collective de la région au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022.

A. Table ronde de haut niveau sur le déblocage de financements pour mieux construire l'avenir après la maladie à coronavirus (COVID-19) et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 2 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

13. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont fait observer que le rythme du redressement des pays après la pandémie de COVID-19 avait été déterminé par leurs résultats macroéconomiques avant la pandémie. À cet égard, le Rwanda pourrait être considéré comme un pays modèle, car il avait beaucoup investi dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et avait un faible niveau d'endettement avant la pandémie.

14. Les participants ont estimé que l'Afrique perdait 88 milliards de dollars par an en flux financiers illicites et que, par conséquent, sa crise de liquidité ne serait pas résolue tant que ces flux ne seraient pas stoppés d'urgence. En outre, au cours des deux dernières décennies, le profil de la dette du continent avait

changé, les sources concessionnelles cédant le pas aux sources commerciales et bilatérales. Les prêts concessionnels et les initiatives d'allègement de la dette visaient principalement les pays à faible revenu, mais les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure étaient également très vulnérables.

15. Les jeunes entrepreneurs étaient freinés par un accès réduit à l'information dû à une utilisation insuffisante des dernières technologies par les décideurs. L'accès au financement du secteur formel constituait un autre défi pour les jeunes entrepreneurs, en particulier les femmes, car les taux d'intérêt pour le financement étaient exorbitants, ce qui empêchait de réaliser des investissements et de saisir les possibilités commerciales.

16. Enfin, les participants ont estimé que le problème de la bancabilité des projets pourrait être résolu par le truchement du mécanisme de préparation des projets de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank).

2. Messages clés

17. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Compte tenu de l'ampleur des besoins financiers après la pandémie dans des domaines tels que les infrastructures et la santé, et vu que la pandémie a inversé les progrès difficilement accomplis au cours des deux dernières décennies, les gouvernements doivent travailler en partenariat avec le secteur privé et les acteurs internationaux tel que le système des Nations Unies et les banques multilatérales pour relever ces défis urgents ;

b) Le coût d'opportunité de la mise à l'écart des femmes s'élevant à 60 milliards de dollars par an, la parité entre les sexes devrait, au-delà de l'équité sociale et des droits de l'homme, inclure le droit à la propriété des biens ;

c) La mobilisation des ressources intérieures est essentielle au développement durable. L'Afrique doit s'attaquer d'urgence à la question de la crise de liquidité, en prenant conscience de son effet multiplicateur pour soutenir le profil de risque des pays et renforcer la crédibilité de ces derniers ;

d) Les gouvernements doivent devenir des facilitateurs, et non des concurrents, en créant un environnement propice au secteur privé. À cette fin, il est essentiel de donner des moyens au secteur privé, le but étant de permettre à l'Afrique de prendre en charge son développement ;

e) La dépendance à l'égard des produits de base étant une contrainte et un risque, les pays africains devraient se tourner vers la création de valeur ajoutée et l'industrie manufacturière afin de mieux construire l'avenir et de réduire la dépendance à l'égard des ressources naturelles ;

f) Les gouvernements sont invités à entreprendre des réformes solides sur les marchés intérieurs afin de stimuler le développement du secteur privé et l'accès au financement de manière inclusive ;

g) Des mécanismes de réduction des risques doivent être définis qui permettent de soutenir le développement des petites et moyennes entreprises et de réduire les taux d'intérêt ;

h) Pour réduire le coût de l'emprunt et diminuer les risques bancaires, il convient de recourir à des dispositifs innovants tels que les registres de garanties mobilières et les financements mixtes, les informations sur le crédit en faveur des petites et moyennes entreprises et l'octroi de garanties de crédit par les décideurs ;

i) Pour les petites et moyennes entreprises, il faut encourager le processus de leur intégration dans le secteur formel en leur fournissant un bon financement externe pour financer les dépenses courantes et en leur accordant

un délai de grâce fiscale ;

j) Il ne faut laisser mourir aucune idée prometteuse par manque de financement, et nul ne devrait être laissé pour compte.

B. Points saillants des progrès réalisés aux niveaux régional et sous-régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte de la crise de COVID-19 [point 4 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

18. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont noté que, même si la pauvreté avait diminué en Afrique en général, l'insécurité alimentaire persistait dans certaines sous-régions ; l'énergie restait inaccessible pour la moitié des Africains et un tiers de la population du continent n'avait toujours pas accès à l'Internet.

19. Si la réalisation de l'objectif 13 relatif à l'action climatique par 40 pays africains a été encourageante, le continent a également enregistré le taux annuel le plus élevé de pertes forestières nettes. Il faut freiner ce processus si l'on veut préserver la planète et tirer pleinement parti des possibilités offertes par le stockage du carbone.

20. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la mobilisation des ressources régionales, étant donné que le rapport entre la dette intérieure et le produit intérieur brut (PIB) avait augmenté, en partie à cause de la dépendance du continent à l'égard des ressources provenant de l'extérieur. En outre, des efforts devaient être faits pour promouvoir la vaccination contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) au niveau communautaire et assurer ainsi la relance de l'économie.

21. Pour mieux mesurer les progrès accomplis, il convient d'accroître les moyens d'action aux fins de suivi et d'évaluation, ainsi que pour déterminer les risques dans les plans de développement nationaux. La CEA et d'autres institutions pourraient être d'un grand soutien si elles intensifiaient le renforcement des capacités dans des domaines tels que la numérisation et l'accès au financement, qui sont essentiels pour progresser et atteindre les objectifs fixés dans les deux programmes.

22. Les participants ont souligné la nécessité pour chaque pays d'étayer ses priorités par des informations fiables et d'envisager les interconnexions entre les objectifs de développement durable et leurs effets multiplicateurs. La CEA a été invitée à soutenir le développement d'outils appropriés. L'aménagement du territoire et un cadre financier connexe ont été soulignés comme essentiels à la réalisation des objectifs. La marge de manœuvre budgétaire pourrait être élargie comme le montraient les exemples africains de réussite et les ressources publiques pourraient permettre de mobiliser davantage de ressources du secteur privé.

23. Enfin, les participants ont constaté des reculs importants de la paix aux niveaux sous-régional et régional, exacerbés par les conflits et le terrorisme, et relevé le fait qu'un quart à peine des Africains étaient satisfaits de leurs systèmes de gouvernance. Le lien entre sécurité et développement a été abordé, avec un large consensus sur les liens entre les deux, en ce sens qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité, et de sécurité sans développement. Seule une croissance inclusive garantirait que personne — aucun individu, groupe ou sous-région — ne se sentirait aliéné et n'aura donc recours à la violence.

2. Messages clés

24. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés

suivants :

a) Les États membres doivent s'employer à aligner leurs plans de développement nationaux sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et utiliser la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports pour faciliter, quantifier et approfondir l'alignement des deux cadres ;

b) Les États membres doivent mettre la Zone de libre-échange continentale africaine au service de la coopération régionale et l'utiliser comme un mécanisme clé pour l'industrialisation, qui leur permet d'être compétitifs tant au niveau régional qu'au niveau mondial, en tirant parti des possibilités qu'elle offre pour la mutualisation des ressources et la répartition des bénéfices sur tout le continent ;

c) Les États membres sont invités à promouvoir la conservation de la nature, un des principaux atouts du continent, avec un potentiel de transformation comme source de richesse, notamment par la monétisation de la séquestration du carbone ;

d) Les États membres sont instamment invités à mettre à profit la numérisation pour libérer le potentiel de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et du commerce ;

e) Les États membres, la CEA et les autres partenaires de développement, dont l'Afreximbank et la BAD sont invités à apporter des investissements et des outils d'appui au renforcement des capacités et à la mise en œuvre, y compris l'accès au financement, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 ;

f) Les États membres sont instamment invités à renforcer la coopération régionale et la mobilisation de ressources intérieures, et à utiliser de manière innovante leurs droits de tirage spéciaux (DTS), récemment approuvés par le FMI, en tant que leviers de développement susceptibles de jouer un rôle catalyseur dans la réalisation des objectifs de développement.

C. Table ronde plénière sur le renforcement de la production et de l'utilisation des données et des statistiques afin de mieux construire l'avenir et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

a) En raison du manque général de financement pour les systèmes statistiques, l'Afrique n'était pas préparée aux chocs défavorables résultant de la pandémie de COVID-19.

b) Le sous-investissement à long terme dans les données et les statistiques avaient entraîné des problèmes structurels ainsi que des problèmes de qualité des données et de méthode d'analyse, qui appelaient des solutions urgentes. Certains cadres juridiques devraient également être revus pour en assurer la conformité.

c) Les organismes nationaux de statistique devaient être soutenus en matière de nouvelles technologies et de moyens d'action.

d) Il y avait un manque de collaboration entre les principales parties prenantes. La production rentable de données nécessitait une collaboration plus étroite entre les secteurs privé et public. Les organismes nationaux de statistique ne pouvaient pas produire toutes les données nécessaires à l'élaboration des politiques. Les partenariats entre les producteurs de données officiels et non officiels devraient être renforcés.

e) Les jeunes statisticiens devaient jouer un rôle accru, en servant de moteur pour la modernisation et l'innovation et en appliquant la technologie pour s'assurer que les politiques destinées à réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 sont fondées sur des données probantes.

f) En ce qui concerne le manque d'interopérabilité des données, il était nécessaire d'intégrer les données produites par les ONG et d'autres acteurs dans le domaine du développement et d'y accéder, ainsi que de synchroniser et d'harmoniser les bases de données des divers organismes et acteurs.

2. Messages clés

25. À l'issue du débat, les participants au Forum ont instamment invité les États membres à :

a) Harmoniser et intégrer leurs systèmes statistiques, à renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les producteurs de données non officiels et d'assurer une communication constante entre les organismes nationaux de statistique et les secteurs privé et public ;

b) Élaborer des cadres pour l'assurance de la qualité des données non officielles et mettre en place des cadres juridiques permettant aux principaux intervenants de partager les données entre eux ;

c) Créer un environnement propice aux jeunes statisticiens qui soutiennent la modernisation des systèmes statistiques nationaux pour l'établissement de rapports sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030. Les jeunes statisticiens devraient être au centre des stratégies de développement statistique par l'innovation, le développement des capacités en technologies de l'information et des communications et la création d'un environnement concurrentiel.

D. Tables rondes plénières sur les mesures prises et les examens réalisés aux niveaux national et infranational pour mieux construire l'avenir et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 6 de l'ordre du jour]

1. Examens volontaires nationaux et apprentissage par les pairs afin de renforcer les interventions au niveau national [point 6 a) de l'ordre du jour]

a) Débat et tendances

26. Les intervenants ont débattu des examens volontaires nationaux menés dans leurs pays respectifs ; comment ils contribuaient à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques ; comment relier les objectifs mondiaux et régionaux au contexte national. Ils ont rendu compte des progrès accomplis eu égard à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en faisant fond sur les meilleures pratiques en Afrique et ailleurs, et ont souligné les difficultés qu'ils avaient rencontrées en procédant aux examens. Des pays ayant procédé pour la première ou la deuxième fois à un examen volontaire national ont décrit leur expérience. Des représentants des partenaires internationaux et des jeunes africains ont eux aussi exprimé leurs points de vue à cet égard.

b) Messages clés

27. À l'issue du débat, les États membres ont été instamment invités à :

a) Collaborer avec d'autres pays de la région pour s'inspirer et apprendre des meilleures pratiques ;

b) Mettre en place des mécanismes pour atteindre les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile afin de s'assurer que les examens sont fondés sur des expériences réelles ;

c) Intégrer les retours d'information des parties prenantes et des communautés sur les précédents examens menés afin d'améliorer les examens ultérieurs ;

d) Donner la priorité à l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable les plus pertinents pour les priorités nationales, et utiliser les examens pour sensibiliser et susciter l'intérêt pour ces objectifs tout en reconnaissant que les autres objectifs ne peuvent être ignorés ;

e) Intégrer la responsabilité des gouvernements envers les organisations de la société civile et d'autres groupes dans le processus d'examen volontaire national ;

f) Donner la priorité à l'éducation dans la mesure où elle concerne les enfants, les personnes vulnérables, l'inclusion sociale, le capital humain et d'autres domaines essentiels ;

g) Aider en particulier certains groupes, comme les enfants, qui ont pris davantage de retard en raison de la pandémie de COVID-19 ;

h) S'attacher à renforcer les capacités de collecte de données précises et actualisées, et créer des tableaux de bord interactifs pour afficher ces données ;

i) Faire fond sur les examens volontaires nationaux pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un simple rapport ponctuel, mais du point de départ d'un processus continu ;

j) Intégrer d'autres questions importantes, telles que la gouvernance, dans le processus d'examen ;

k) Utiliser les examens comme outil pour relier les activités du plan de développement national avec les programmes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le pays, afin d'optimiser la prestation de services ;

l) Utiliser le processus d'examen comme outil pour mobiliser l'appui des donateurs et les ressources budgétaires nationales en faveur de secteurs et d'activités spécifiques.

2. Examens volontaires locaux et apprentissage par les pairs pour stimuler les interventions au niveau local [point 6 b) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

28. Les panélistes ont discuté de la mesure dans laquelle les deux programmes avaient été localisés et du rôle que les examens locaux volontaires avaient joué dans la prestation des services nécessaires pour rendre les établissements humains durables. La session a réuni les maires des localités qui se préparaient à effectuer des examens. Il a été souligné que les examens locaux volontaires étaient essentiels au renforcement de la capacité des localités d'assurer la transparence et l'inclusion.

b) Messages clés

29. À l'issue du débat, les États membres sont invités à :

a) Intensifier les efforts de sensibilisation aux objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 pour une appropriation à tous les niveaux de la société, y compris par les institutions communautaires ;

b) Institutionnaliser le partenariat de collaboration national-local et le dialogue multipartite dans les examens locaux volontaires, en mobilisant en particulier les associations nationales des collectivités locales ;

c) Renforcer les mécanismes institutionnels pour faire participer les autorités locales aux programmes régionaux et mondiaux et prendre note des recommandations formulées par le groupe consultatif sur les collectivités locales et

régionales que le Secrétaire général a prévu d'établir dans le cadre du programme commun du système des Nations Unies ;

d) Accorder un rang de priorité à la participation des femmes et des jeunes, ainsi que d'autres parties prenantes, à tous les stades des examens locaux volontaires afin de renforcer l'appropriation, l'intégration et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;

e) Mettre à profit les processus d'examens locaux volontaires pour déterminer, mettre en œuvre ou accélérer des interventions en faveur du développement local et pour éclairer la conception et la révision des stratégies et plans existants ;

f) Améliorer les connaissances, les compétences et les capacités financières des collectivités locales et régionales, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, ainsi que la conduite des examens locaux volontaires ;

g) Renforcer la désagrégation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau infranational pour faciliter l'examen des progrès au niveau local et le ciblage adapté des interventions et des investissements nécessaires pour accélérer ces progrès ;

h) Prendre des mesures urgentes pour planifier et gérer l'urbanisation et les établissements humains dans une optique de durabilité dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, en mettant à profit la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui se tiendra le 28 avril 2022 pour donner une impulsion nouvelle à l'action ;

i) Renforcer les engagements au sein du forum politique de haut niveau pour le développement durable et présenter des arguments solides concernant l'importance des établissements urbains et humains en tant qu'éléments clés de la mise en œuvre globale du Nouveau Programme pour les villes et sur le rôle primordial des examens locaux volontaires à cet égard ;

j) Placer le logement et les services de base au cœur de la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux et mobiliser le pouvoir des villes pour accélérer l'application de l'Accord de Paris.

30. Le système des Nations Unies est invité à :

a) Diffuser les lignes directrices régionales sur les examens locaux volontaires aux niveaux local et national afin de soutenir les autorités infranationales dans ces examens et de garantir l'établissement par les localités de rapports conjoints tout en veillant à relier ce processus aux rapports nationaux volontaires ;

b) Renforcer l'appui apporté aux examens infranationaux en utilisant les directives concernant les examens locaux volontaires pour l'Afrique, notamment s'agissant des localités plus petites et aux ressources limitées.

E. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional [point 7 de l'ordre du jour]

1. Réunion parallèle sur le sous-thème de l'enseignement de qualité [point 7 a) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

31. La qualité de l'enseignement, de l'apprentissage et de la formation devait être améliorée dans l'ensemble du système éducatif.

32. Il était urgent d'augmenter les investissements dans l'éducation de la petite

enfance.

33. Il fallait faire en sorte que l'enseignement et la formation techniques et professionnels correspondent au marché du travail.

34. Le partenariat avec le secteur privé devait être renforcé aux fins de l'offre, de la conception, du financement et de la mise en œuvre de programmes de formation.

35. Il fallait s'appuyer sur la transformation numérique pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 4.

36. Le financement de l'éducation devait être augmenté et diversifié.

37. Les systèmes éducatifs devaient être renforcés afin de répondre aux divers besoins des apprenants et d'offrir un enseignement plus inclusif qui prenne en compte les questions telles que la fracture numérique, l'inégalité entre les sexes, les besoins des personnes handicapées ou les vulnérabilités.

b) Messages clés

38. À l'issue du débat, les participants ont instamment prié les États membres de prendre les mesures suivantes :

a) Améliorer l'éducation inclusive de qualité, en mettant l'accent sur les résultats d'apprentissage, y compris l'éducation de la petite enfance ;

b) Renforcer la pertinence des programmes de formation pour réduire l'inadéquation entre la formation et le marché du travail, notamment par des partenariats public-privé ;

c) Améliorer le système d'information utilisé aux fins de l'élaboration des politiques éducatives et intégrer dans l'éducation un système d'information sur les relations professionnelles ;

d) S'appuyer sur la transformation numérique pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 4.

2. Réunion parallèle sur le sous-thème de l'égalité des sexes [point 7 b) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

39. Au cours du débat, les participants ont estimé que les États membres devaient donner la priorité aux actions permettant de traiter le lien entre les changements climatiques, les risques de catastrophe et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Plus précisément, les États membres devaient investir dans le renforcement des systèmes de protection sociale, l'amélioration de l'enseignement et la lutte contre les effets de la violence sexiste, y compris dans les zones de conflit et l'action humanitaire.

40. Les partenariats stratégiques entre le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pertinentes étaient importants pour aider les États membres à réaliser l'égalité des sexes au niveau national et à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière d'autonomisation des femmes. Le système des Nations Unies était bien placé pour catalyser la réalisation des objectifs de développement durable, en tirant parti de sa position pour obtenir un engagement politique en faveur de la pleine réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

41. Le mouvement associatif était crucial pour susciter un changement transformationnel. Des mouvements et réseaux de jeunes qui défendent les causes prioritaires des jeunes femmes devaient être créés et ceux qui existent déjà devaient être renforcés. Les participants ont appelé les organismes des Nations Unies et l'Union africaine à investir dans la jeunesse afin de susciter un engagement inclusif en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de lutte contre les effets des changements climatiques.

42. La réalisation cohérente de l'objectif de développement durable 5 et de l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 était cruciale pour une Afrique durable et inclusive. Pour que la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 soit efficace au niveau national, les États membres devraient :

- a) Traduire les objectifs de développement durable en objectifs et repères nationaux quantitatifs ;
- b) Intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies et plans nationaux à moyen et long terme et aligner ceux-ci sur les objectifs ;
- c) Faire en sorte que soient disponibles les ressources humaines et financières nécessaires à une mise en œuvre réussie ;
- d) Adopter des approches englobant l'ensemble de la société et l'ensemble des pouvoirs publics pour favoriser l'appropriation des deux programmes.

b) Messages clés

43. À l'issue du débat, les participants ont instamment prié les États membres de prendre les mesures suivantes :

- a) Renforcer les dispositions institutionnelles pour améliorer la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- b) Aligner les politiques et programmes tenant compte du genre sur l'objectif de développement durable 5 et l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 ;
- c) Assurer un financement durable pour les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques qui tiennent compte du genre et veiller à la concrétisation des engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pris dans le cadre des objectifs de développement durable ;
- d) Faire en sorte que la volonté politique à différents niveaux soit doublée d'un mécanisme de financement renforcé et coordonné pour favoriser la mise en œuvre des priorités en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes à tous les niveaux ;
- e) Renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 selon une approche tenant compte du genre en améliorant les données, statistiques et analyses sur l'égalité des sexes, aux fins d'un suivi efficace des progrès accomplis en faveur des femmes et des filles au titre de l'ensemble des objectifs et cibles. Il importe de renforcer le rôle des organismes nationaux de statistique, pour qu'ils puissent produire et utiliser des informations fondées sur les travaux de recherche, ainsi que des données ventilées par genre et par sexe, favorisant ainsi la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 selon une approche tenant compte du genre ;
- f) Renforcer des partenariats élargis, inclusifs et coordonnés, qui sont des moteurs essentiels pour le développement durable et la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui nécessite l'engagement stratégique des États membres, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des organisations de la société civile, des chefs traditionnels et communautaires, ainsi que du système des Nations Unies pour le développement ;
- g) Assurer la cohérence des politiques à tous les niveaux afin que les femmes et les filles soient protégées des chocs des changements climatiques ;
- h) Soutenir les points de vue des jeunes, en particulier des jeunes femmes, ce qui est essentiel pour renforcer la responsabilité et les résultats concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- i) Veiller à ce que les femmes participent effectivement à la prise de décisions concernant les changements climatiques aux niveaux local, national et international ;
- j) Continuer à accorder la priorité à la dimension genre comme élément

transversal dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

3. Réunion parallèle sur le sous-thème de la vie aquatique [point 7 c) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

44. Il a été noté que les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 14 étaient entravés par les facteurs suivants :

a) Ressources financières limitées et insuffisance des capacités de mobilisation institutionnelles connexes ;

b) Risques multiples continus et menaces liées aux changements climatiques pour le secteur marin et les communautés qui en vivent, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les zones côtières ;

c) Capitalisation limitée pour ce qui est des nombreuses synergies entre les objectifs et entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

d) Soutien insuffisant aux innovations, à l'entrepreneuriat des jeunes, à la production de données marines et aux sciences marines.

b) Messages clés

45. À l'issue du débat, les États membres et les partenaires de développement sont instamment invités à :

a) Renforcer les capacités de mobilisation de financements durables, notamment par les conversions de créances en investissements écologiques et la Facilité de liquidité et de durabilité, pour soutenir la mise en œuvre d'une économie bleue durable et inclusive ;

b) Renforcer les partenariats afin d'adopter et de financer la mise en œuvre de la Grande Muraille bleue en faveur de la restauration et de la protection des zones côtières et marines ;

c) Faire pression pour que les pays développés honorent leur promesse de financer l'action climatique à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici la vingt-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et consacrent une part importante de ces ressources au soutien des plans d'adaptation, de protection et de résilience des zones côtières ;

d) Accroître les investissements dans les données, les sciences et les technologies marines et dans l'entrepreneuriat des jeunes.

4. Réunion parallèle sur le sous-thème de la vie terrestre [point 7 d) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

46. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont noté que le développement socio-économique ne pouvait se faire au détriment de l'environnement, puisque les terres, les forêts et les ressources de la biodiversité étaient essentielles à la réalisation de tous les objectifs de développement. Celles-ci sous-tendaient la croissance économique, la création d'emplois, la réponse aux changements climatiques et le renforcement de la reprise et de la résilience.

47. Les participants ont également noté que les pays faisaient des progrès vers la réalisation de l'objectif 15 et de l'objectif 7 correspondant de l'Agenda 2063. Des efforts accrus étaient toutefois nécessaires pour accélérer la mise en œuvre et combattre des tendances telles que la dégradation continue des forêts, des terres et des ressources de la biodiversité.

48. Le financement restait un obstacle majeur à la mise en œuvre des politiques et des plans pertinents, et les pays et les partenaires devaient honorer leurs engagements en matière d'action climatique et de gestion durable des ressources naturelles. L'insécurité et les conflits étaient également à l'origine de la dégradation des

ressources forestières.

49. Les participants ont préconisé des approches systémiques et un renforcement de l'agriculture et du développement des chaînes de valeur vertes, afin de créer des emplois verts, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'attention a été attirée aussi bien sur les possibilités offertes par le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'agissant de faire des avancées concernant la gestion durable des forêts, des terres et de la biodiversité que sur les opportunités commerciales liées à cette gestion, qui doivent être recensées et exploitées.

b) Messages clés

50. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les gouvernements et les partenaires doivent renforcer et étendre l'évaluation du capital naturel ainsi que l'intégration de la biodiversité, des solutions fondées sur la nature, de l'agriculture respectueuse du climat et de la réduction des risques de catastrophe dans les examens nationaux volontaires et les plans et budgets de développement ;

b) Les gouvernements et le secteur privé doivent accroître les investissements consacrés à la lutte contre la dégradation des sols et à l'amélioration de la productivité et de la durabilité des ressources en terres, des forêts et de la biodiversité pour une croissance verte inclusive ;

c) La CEA et le système des Nations Unies dans son ensemble devraient aider à établir un marché du carbone véritablement axé sur le développement sur le continent afin de contribuer à l'augmentation de la création d'emplois, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la gestion durable des forêts et de la biodiversité ;

d) Les États membres devraient renforcer les partenariats et la coordination entre les secteurs public et privé, et mettre en œuvre efficacement les politiques, les plans nationaux et les cadres législatifs pour la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité ;

e) Les gouvernements et les partenaires doivent renforcer leur capacité à mobiliser des fonds pour la gestion durable des terres, des forêts et de la conservation de la biodiversité et pour le relèvement après la pandémie de COVID-19, en explorant des sources nouvelles et innovantes telles que la Facilité de liquidité et de durabilité conçue par la CEA et ses partenaires ; l'échange de dettes pour la biodiversité et la durabilité et les obligations vertes et bleues ;

f) Les gouvernements sont invités à renforcer leur approche nationale du principe « Un monde, une santé », afin d'atteindre une santé optimale pour les personnes, les animaux et les écosystèmes et de mieux contenir les futures pandémies ;

g) Les gouvernements, le secteur privé et les partenaires doivent mettre pleinement en œuvre la déclaration de Nairobi adoptée lors de la septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe en novembre 2021, afin de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience, notamment par la conservation de la biodiversité et les solutions fondées sur la nature ;

h) Les États membres devraient s'efforcer d'autonomiser les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales en renforçant et en faisant respecter les droits d'occupation des ressources et en améliorant l'accès au financement, afin de parvenir à créer des richesses inclusives et à assurer une gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité, ainsi qu'à gérer les conflits et les différends liés aux ressources naturelles ;

i) Les gouvernements devraient renforcer la recherche-développement et l'innovation et mieux intégrer les données et statistiques environnementales dans les systèmes statistiques nationaux.

5. Réunion parallèle sur le sous-thème des partenariats [point 7 e) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

51. Dans le débat qui a suivi, les participants ont noté sur les apports d'aide publique au développement à l'Afrique n'ont pas donné de résultats significatifs en matière de développement pour le continent et que l'Afrique a besoin de partenariats élargis et d'un sentiment plus fort d'appropriation de son programme de développement. À cette fin, les gouvernements africains doivent promouvoir un environnement propice à l'établissement de partenariats plus efficaces.

52. Les participants ont regretté que l'appropriation par les pays d'instruments aussi puissants que la ZLECAf, outil pour réaliser l'objectif de développement durable 17, ait été réduite par le fait que quelques États membres n'ont pas signé ces instruments. Le renforcement de la recherche et de la formation en modélisation macroéconomique pourrait contribuer à une meilleure compréhension des avantages de la ZLECAf.

53. Les participants ont recommandé que des partenariats soient davantage mobilisés pour financer les efforts de réalisation des objectifs de développement durable, ce qui aurait pour effet d'encourager le secteur privé à apporter les financements et les investissements indispensables. Le secteur public ne saurait à lui seul financer le développement du continent.

54. Les participants ont noté qu'il était nécessaire de renforcer la mobilisation de ressources intérieures, notamment par la récupération de capitaux provenant de flux financiers illicites qui avoisinent aujourd'hui 90 milliards de dollars par an et des investissements de plus en plus importants, d'une part, dans la collecte de données pour étayer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, d'autre part, dans le renforcement des capacités et l'évaluation des besoins dans ce domaine.

b) Messages clés

55. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres sont instamment invités à :

i) Favoriser des partenariats renforcés fondés sur la paix et le développement, et sur une compréhension commune de la vision et des aspirations de l'Afrique inscrites dans l'Agenda 2063, et ancrés sur la confiance, l'éthique et l'appropriation institutionnelles ;

ii) Accélérer les efforts de gestion de la dette, de suppression des droits de propriété intellectuelle sur des questions aussi essentielles que les vaccins, et d'élimination des barrières à la libre circulation des personnes ;

iii) Réévaluer les partenariats établis à ce jour pour s'assurer que tous les partenaires sont bien alignés et regardent dans la même direction ;

iv) Investir dans la collecte de données probantes sur l'efficacité des partenariats et l'évaluation des niveaux de responsabilité des gouvernements ;

v) Analyser les données et les tendances relatives à la migration ;

vi) Promouvoir des outils et des cadres appropriés et innovants, y compris des cadres de financement nationaux intégrés, pour une efficacité et une efficacité plus grande dans la gestion des

ressources et l'allocation des financements destinés à la réalisation des objectifs de développement durable ;

vii) Renforcer la mobilisation de ressources intérieures en accélérant la numérisation et en comblant les lacunes de la politique et de l'administration fiscales, en luttant contre les flux financiers illicites et en formulant des politiques de gouvernance et d'inclusion visant à renforcer la responsabilité et la transparence, à lutter contre la corruption, à encourager la participation et à mettre en place des cadres réglementaires juridiques et judiciaires favorables ;

b) La CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires sont instamment invités à aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de systèmes d'alerte précoce, de réduction des risques de catastrophe et de gestion de risques sanitaires nationaux et mondiaux.

F. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

56. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné qu'il importait pour le continent de mettre au point des techniques et des technologies d'enseignement et d'apprentissage efficaces pour dispenser une formation en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques aux niveaux préuniversitaires. Ils ont appelé les États membres à mettre en place les infrastructures, les systèmes juridiques et réglementaires et les mesures de soutien nécessaires. À cette fin, ils ont appelé les pays et les partenaires de développement à soutenir et à rejoindre l'Alliance des universités entrepreneuriales en Afrique et le réseau de développement et de transfert de technologies au Rwanda.

57. Si les technologies numériques revêtent une importance incroyable dans tous les aspects de la vie, les participants se sont inquiétés du fait qu'une grande partie de la société pourrait être laissée pour compte en raison d'une culture numérique et d'un accès limité aux infrastructures de soutien (par exemple, l'énergie), du caractère informel des entreprises, de systèmes de marchés publics dépassés et de règles commerciales transfrontalières complexes.

2. Messages clés

58. À la lumière de la discussion, les États membres et leurs partenaires ont été instamment invités à prendre les mesures suivantes :

a) Travailler étroitement au renforcement ou à la création de conseils nationaux (ou d'institutions équivalentes) sur la science, la technologie et l'innovation, présidés au plus haut niveau du gouvernement, afin d'assurer des dialogues, un leadership, un soutien, un suivi et une évaluation continus, limités dans le temps et réalistes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, étant donné qu'il est reconnu que les pays qui ont réalisé des avancées significatives dans l'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement disposaient de telles institutions, ce qui leur a permis de positionner ces domaines comme des catalyseurs essentiels du développement durable ;

b) Améliorer l'efficacité des mécanismes de formulation et de mise en œuvre des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation en établissant des mécanismes pour des partenariats et un engagement plus forts avec les

universités, l'industrie et le gouvernement, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation rigoureux et vérifiable pour réaliser les aspirations africaines et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) Porter les dépenses en recherche-développement à au moins 1 % du produit intérieur brut, ce qui obligera les pays à investir dans des entreprises à forte intensité de connaissance et à les attirer, étant donné que ce sont des entreprises qui sont susceptibles d'effectuer de la recherche-développement pour rester concurrentielles et innovatrices ; le Rwanda cherche à atteindre cet objectif d'ici 2024 ;

d) Renforcer les approches de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans l'enseignement et attirer davantage de jeunes vers ces domaines afin d'augmenter de manière significative le nombre de scientifiques, de chercheurs et d'ingénieurs qui seront les moteurs de l'innovation et de la créativité nécessaires sur le continent, et créer davantage de possibilités pour les jeunes de se développer dans l'industrie technologique et de contribuer à la formulation des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation ;

e) Accroître l'accès des femmes aux sciences, aux technologies et à l'innovation afin de faire tomber les barrières entre les sexes ;

f) Soutenir les travaux de recherche tendant à faciliter la compréhension et la conception de mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques et des activités humaines sur les océans et les masses d'eau, compte tenu de l'importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (2021-2030) et de la nécessité pour les États membres de soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour une économie bleue en Afrique et de la stratégie maritime intégrée de l'Afrique pour 2050, car l'Afrique tirera des avantages économiques de l'océan ;

g) Rendre opérationnel le cadre international pour la science ouverte décrit dans la Recommandation sur la science ouverte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'améliorer l'efficacité, l'inclusivité, la fiabilité et la réactivité de la science face aux défis sociétaux en Afrique et d'accroître l'accès des chercheurs débutants pour qu'ils puissent publier dans les langues autochtones ;

h) Exploiter de nouvelles formes de matériaux avancés, de biosciences et de systèmes intelligents pour restaurer et améliorer la productivité des terres, en reconnaissant l'importance des terres et des nombreux écosystèmes en Afrique.

G. Présentations et débats sur une reprise durable après la crise du COVID-19 et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 9 de l'ordre du jour]

1. Débat et tendances

59. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont affirmé que la coopération internationale était impérative pour une reprise durable après la crise du COVID-19. Ils ont noté que l'inégalité des vaccins entre les pays pauvres et les pays développés était en partie causée par le manque d'infrastructures en Afrique.

60. En outre, l'insuffisance des investissements dans l'économie verte a été identifiée comme une lacune importante dans les interventions de réponse à la pandémie de COVID-19 dans de nombreux pays africains, ainsi que l'absence de cadres de planification et budgétaires à la hauteur des défis posés par les impacts du changement climatique. Les participants ont appelé à des mesures urgentes pour alléger le fardeau de la dette des pays africains, qui entravait gravement la riposte à la pandémie et la reprise socio-économique après la

crise.

2. Messages clés

61. À l'issue du débat, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les partenaires du développement et les Nations Unies devraient stimuler la coopération internationale afin de permettre aux pays africains de vacciner l'ensemble de leur population d'ici à la fin juillet 2022 ;

b) Les Nations Unies et les autres partenaires du développement sont invités à plaider pour la levée de toutes les restrictions afin de permettre un accès égal aux vaccins sur le continent en s'appuyant sur des initiatives et des solutions endogènes ;

c) Les États membres doivent mettre en place des politiques budgétaires sensibles à l'économie verte et aux effets du climat pour assurer une relance socio-économique durable post-pandémie ;

d) Afin de permettre la participation active de la région à la prochaine réunion du prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2022, celle-ci devrait se tenir en mode hybride et allouer suffisamment de temps pour les interventions.

H. Présentations sur les engagements et les mesures visant à accélérer la réalisation du développement durable [point 10 de l'ordre du jour]

62. *À compléter en concertation avec le Bureau et le secrétariat du Forum après l'adoption du rapport.*

I. Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Kigali [point 11 de l'ordre du jour]

63. *À compléter en concertation avec le Bureau et le secrétariat du Forum après l'adoption du rapport.*

J. Thème, dates et lieu de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable [point 12 de l'ordre du jour]

64. *À compléter en concertation avec le Bureau et le secrétariat du Forum après l'adoption du rapport.*

K. Questions diverses [point 13 de l'ordre du jour]

65. *À compléter en concertation avec le Bureau et le secrétariat du Forum après l'adoption du rapport.*

L. Clôture de la session [point 14 de l'ordre du jour]

66. *À compléter en concertation avec le Bureau et le secrétariat du Forum après l'adoption du rapport.*

Annexe

Déclaration de Kigali

Nous, ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'Union africaine et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile,

Réunis en modes virtuel et présentiel à Kigali du 3 au 5 mars 2022 à l'occasion de la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée sous le thème : « Mieux construire l'avenir : une Afrique verte, inclusive et résiliente prête à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 » et placée sous le haut patronage du Président de la République du Rwanda, M. Paul Kagame,

Exprimant notre gratitude au Président et Gouvernement rwandais pour avoir bien voulu accueillir le Forum et fait en sorte que toutes les conditions soient réunies pour la réussite de ses travaux, lesquels ont été marqués par des débats fructueux et de qualité sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, et permis d'échanger des données d'expérience dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des messages clefs visant à accélérer la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Considérant que les incidences sanitaires et socio-économiques de la pandémie de coronavirus (COVID-19) ont réduit à néant les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les pays en développement, et que les divergences entre les voies empruntées par les pays développés et celles empruntées par les pays en développement pour se remettre de la pandémie pourraient signifier une reprise de plus longue durée pour les pays en développement,

Considérant également les effets disproportionnés des changements climatiques sur le continent africain compte tenu de sa faible empreinte carbone, le rôle de l'Afrique dans le captage des gaz à effet de serre et ses besoins en matière d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques et d'adaptation à ces effets,

Rappelant et réaffirmant la Déclaration de Brazzaville adoptée lors de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable,

Notant qu'un financement durable et à grande échelle est nécessaire pour assurer une reprise inclusive après la crise de COVID-19 et une réalisation accélérée du développement durable en Afrique,

Accueillant avec satisfaction la création du Mécanisme de liquidité et de durabilité en tant que dispositif permettant d'améliorer l'accès aux marchés pour les pays africains et, en particulier, d'attirer les investissements du secteur privé dans la reprise verte du continent,

Accueillant également avec satisfaction le lancement de l'Alliance des universités entrepreneuriales en Afrique et du Réseau africain de développement et de transfert de technologies, qui ont été créés pour faciliter le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques entre les établissements universitaires et les instituts de recherche du continent,

Exprimant notre soutien au mouvement en marche pour élaborer, au titre de la Convention sur la diversité biologique, un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en tant que cadre directif mondial permettant d'accélérer l'action et de

mettre en place des solutions transformatrices en faveur de la biodiversité et du développement durable,

1. *Réitérons* notre engagement à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en assurant une reprise verte et inclusive après la pandémie de COVID-19 sur le continent, conformément aux objectifs de la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

2. *Demandons* aux pays développés de faciliter un accès équitable aux vaccins contre le coronavirus 2019 pour permettre aux pays africains de se remettre plus rapidement de la pandémie de COVID-19, en utilisant entre autres dispositifs un moratoire sur l'application aux pays en développement des articles 65 et 66 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce concernant, respectivement, les dispositions transitoires et les pays les moins avancés, et en fournissant une assistance technique pour améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement, le transfert de technologie et les capacités de fabrication ;

3. *Exhortons* les pays africains à établir un lien entre les politiques de développement durable et de reprise après la pandémie de COVID-19, qui se renforcent mutuellement, afin de garantir une sortie inclusive de la pandémie, conformément aux principes du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

4. *Appelons* les pays africains, les institutions panafricaines, le système des Nations Unies et les partenaires de développement à investir davantage dans la production de statistiques pertinentes et opportunes pour éclairer l'élaboration des programmes de développement nationaux, régionaux et mondiaux, en tirant parti des possibilités offertes par les nouvelles sources de données, les technologies géospatiales, la plateforme mondiale des Nations Unies sur les mégadonnées pour les statistiques officielles et les centres régionaux en Afrique, afin de faciliter le développement des capacités et la modernisation des systèmes statistiques nationaux des pays d'Afrique, ainsi que d'associer les jeunes à la prise de décisions concernant le Programme de développement durable ;

5. *Engageons* les pays africains à tirer parti de nouveaux outils, de solutions innovantes et de la technologie, y compris le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les universités, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et d'autres entités afin de bâtir des systèmes statistiques nationaux solides, flexibles, durables et résilients ;

6. *Invitons* les pays africains à investir dans le développement de systèmes éducatifs plus résilients et à adopter une approche de planification du secteur de l'éducation résiliente et tenant compte des risques, et à donner la priorité à la connectivité et aux capacités numériques afin de réaliser l'apprentissage pour tous et le développement des compétences ;

7. *Appelons* les pays africains à renforcer les dispositions institutionnelles, y compris les stratégies nationales tenant compte du genre, afin d'améliorer l'appropriation nationale et le respect du principe de responsabilité concernant la mise en œuvre effective et le suivi des objectifs et cibles liés au genre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement ;

8. *Appelons également* les pays africains à renforcer leurs capacités institutionnelles pour faire appliquer les lois et règlements concernant l'utilisation durable des ressources marines, à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'entreprenariat, l'innovation, la finance, les chaînes de valeur et le commerce bleus selon une approche qui tienne compte du genre et qui soit inclusive, et à soutenir l'initiative de la "Grande muraille bleue" pour construire des sociétés et des économies résilientes face aux changements climatiques ;

9. *Appelons en outre* les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres

partenaires à renforcer la capacité des pays africains à tirer parti du Mécanisme de liquidité et de durabilité et d'autres instruments de financement innovants, y compris les obligations vertes et bleues et les conversions de créances en faveur de la biodiversité et du développement durable ;

10. *Engageons* les pays africains et leurs partenaires de développement à renforcer la capacité de la région à accroître les investissements dans la gestion durable de la biodiversité et des terres et à les intégrer dans les cadres de développement nationaux, sous-régionaux et régionaux ;

11. *Engageons également* toutes les parties au Pacte de Glasgow pour le climat à fixer un prix du carbone ambitieux et raisonnable, aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, afin de permettre aux pays en développement d'Afrique et d'ailleurs de mobiliser des ressources financières suffisantes pour honorer leurs engagements climatiques, y compris ceux pris dans le cadre des Contributions déterminées au niveau national et de l'Accord de Paris, tout en accélérant la réalisation des objectifs de développement durable, et de permettre aux pays africains de tirer pleinement parti de leur patrimoine naturel ;

12. *Appelons* les entités du système des Nations Unies à renforcer la capacité des pays du Bassin du Congo à financer le développement durable par le truchement du Fonds bleu pour le Bassin du Congo afin de soutenir la mise en œuvre par ces pays de leurs contributions déterminées au niveau national, d'estimer leur capacité de séquestration du carbone et de développer des moyens d'existence liés au capital naturel exceptionnel de la sous-région ;

13. *Appelons* à l'adoption de réformes à l'architecture financière internationale qui intègrent des mécanismes de financement innovants conçus et dirigés par les pays africains pour assurer la viabilité de la dette africaine, soutenir le développement de solutions basées sur la nature et favoriser une reprise verte et durable après la pandémie de COVID-19 ;

14. *Appelons* les gouvernements africains, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement à redoubler d'ardeur dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment en ce qui concerne le renforcement des possibilités d'amélioration de la mobilisation des ressources nationales conformément à des principes de budgétisation durable alignés sur le Programme 2030, l'Agenda 2063 et l'Accord de Paris, et appelons également à une solidarité mondiale renouvelée en ce qui concerne l'investissement public dans la mise en œuvre de ces programmes, conformément au principe de ne faire aucun laissez-pour-compte ;

15. *Réaffirmons* que les pays développés doivent honorer leur engagement à verser 100 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement à faire face aux menaces en cascade que les changements climatiques font peser sur les ressources terrestres, hydriques et océaniques de l'Afrique, ainsi qu'à atténuer leurs effets sur la croissance économique du continent et sur les moyens d'existence de ses populations ;

16. *Exhortons* les pays africains à tirer parti des possibilités qu'offre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir le développement de chaînes de valeur régionales, en particulier celles des minéraux utilisés dans la production de batteries et de véhicules électriques, afin de permettre aux pays africains de capter davantage de valeur le long des chaînes de valeur mondiales ;

17. *Exhortons également* les pays africains à augmenter leurs investissements dans la recherche-développement pour atteindre au moins le taux 1 % du produit intérieur brut recommandé par l'Union africaine afin de renforcer leurs capacités à développer des connaissances scientifiques, des technologies et des innovations dans les domaines marin et numérique, à favoriser l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et à bâtir des économies et des sociétés

résilientes face aux changements climatiques et aux catastrophes, notamment par la recherche-développement dans les secteurs de la médecine et de la santé afin de réduire leur vulnérabilité, de favoriser la transformation économique de leurs économies et d'améliorer les conditions de vie et les moyens d'existence de leurs populations ;

18. *Exhortons en outre* les pays africains à accroître les investissements dans le développement des compétences fondamentales pour l'enseignement dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et à créer des centres d'excellence pour faciliter le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques ;

19. *Appelons* tous les pays à mettre en oeuvre les messages clés adoptés à la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable ;

20. *Demandons* au Gouvernement rwandais de présenter les messages clés au nom de l'Afrique à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à New York du 5 au 15 juillet 2022, à la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et à d'autres réunions sous-régionales, régionales et mondiales organisées pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
